

gens en arrivent à la conclusion que leur participation « n'a aucune importance ».

Dans cette ère nouvelle, nous devons gérer l'État et les instruments dont il dispose afin de tirer profit au maximum des possibilités offertes par l'évolution du climat international. Nous devons à la fois suivre la tendance générale, tout en orientant les courants transnationaux dans des directions qui offriront les avantages et réaliseront les objectifs que nos peuples recherchent. Plus de souplesse qu'auparavant à la barre ne signifie pas pour autant un désengagement à l'égard des affaires internationales. Ce n'est que grâce à une participation active et à des résultats concrets, nécessaires pour assurer la crédibilité de l'État, que nous serons en mesure de conserver le soutien de nos peuples et que nous pourrons obtenir des résultats mesurables.

Les défis des années 1990, qui mettent en jeu un nombre important d'acteurs, revêtent principalement un caractère transnational. Certains des problèmes, comme les conflits ethniques dans l'ancienne Union soviétique, se situent à l'échelle locale mais ont le potentiel de s'étendre à des pays voisins. D'autres, comme les aspirations de la Corée du nord dans le domaine nucléaire, sont régionaux, quoiqu'ils s'inscrivent dans une problématique internationale, à savoir celle de la prolifération nucléaire. D'autres encore, comme la dégradation de l'environnement et le commerce illicite de la drogue, sont d'envergure internationale. Les « bons gouvernements » des années 1990 analysent la nature du problème puis, prenant en considération les contraintes qui s'exercent au niveau des ressources, doivent élaborer des stratégies en conséquence.

Le règlement des dossiers à caractère transnational exige une intervention coordonnée. Les Canadiens, malgré leur réputation de modestie, peuvent cependant revendiquer à juste titre un rôle de pionnier pour cette stratégie de résolution de problèmes internationaux. D'autres États se rallient maintenant à notre approche. Le Canada a compris depuis longtemps qu'en tant que puissance moyenne, il lui fallait s'allier à d'autres pays pour protéger la paix et assurer la prospérité. C'est dans cette optique que le Canada n'a cessé d'appuyer l'ONU de tout son poids, y compris par sa participation à presque toutes les missions de maintien de la paix; c'est également dans ce sens qu'il a contribué à la fondation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE), et qu'il a facilité la libéralisation du commerce en appuyant la création de la nouvelle organisation mondiale du commerce et en adhérant à l'Aléna.

Toutefois, nous devons penser en fonction de l'avenir. Par le passé, notre approche coopérative a mis l'accent sur les ententes conclues entre États, ou entre États et institutions. Mais